

Pour sa newsletter de fin d'année, le Pôle GD vous propose un focus particulier sur la gestion différenciée des cimetières.



Des nouvelles du Pôle

- Un stagiaire au Pôle GD
- Nos derniers reportages
- Nos formations pour 2015

Articles

- Cimetières sans pesticide : pas incompatibles avec le patrimoine !
- Zéro pesticide dans les cimetières : deux sites pilotes à Namur
- Agenda des événements "espaces verts"

Zoom sur ...

... la GD à Châtelet



Bonne lecture !

Des nouvelles du Pôle GD ...

Un stagiaire au Pôle GD

Depuis fin octobre, un nouveau visage est apparu parmi les membres du Pôle GD. Il s'agit de Nicolas Servais, stagiaire éco-conseiller, qui partagera son temps entre notre asbl et l'asbl Espace Environnement, à Charleroi.

Fort de son expérience dans la gestion des espaces verts et les aménagements paysagers et de ses nouvelles compétences d'éco-conseiller, Nicolas travaillera notamment, au cours de ces prochains mois, sur des outils de conseil et de sensibilisation à la problématique du "zéro pesticide", particulièrement au niveau des cimetières. Il accompagnera également la Ville de Châtelet dans son plan de réduction des pesticides.

Nous lui souhaitons donc la bienvenue !

Nos derniers reportages

Les nouveaux reportages du Pôle GD sont en ligne. Cliquez sur l'image pour les visionner.

1. Mutualisation des machines de désherbage alternatif



Ce reportage, réalisé en collaboration avec le GAL Pays des Condruses, présente l'expérience de mutualisation de matériels de désherbage thermique, menée par le GAL Pays des Condruses avec les communes de son territoire, à travers les témoignages d'ouvriers communaux. Les

résultats concluants de ce projet ont mené à l'achat par le GAL d'une machine de désherbage thermique, qui sera mise à disposition des sept communes partenaires.

2. Le Plan Maya : action phare pour les pollinisateurs et les paysages

Illustré par les exemples des communes de Nivelles et Léglise, ce reportage présente les synergies qui existent entre le Plan Maya et la gestion différenciée. Il démontre également que le Plan Maya constitue une porte d'entrée appréciable dans la sensibilisation du public à une gestion écologique des espaces verts.



Nos formations pour 2015

Vous avez été nombreux à participer au vote que nous avons organisé pour répondre au mieux à vos besoins de formation.

Voici donc, ci-dessous, les formations du Pôle GD programmées pour 2015. Cliquez sur celles en bleu pour en consulter le programme complet.

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Sept
Gestion différenciée et classification							
Le désherbage alternatif							
La conception raisonnée							
Reconnaissance des vivaces à la sortie de l'hiver							
Le fleurissement différencié							
Les prairies fleuries							
La communication au service de la GD							

Articles

Cimetières sans pesticide : pas incompatibles avec le patrimoine !

par le Pôle GD, avec la collaboration de Xavier Deflorenne, Coordinateur de la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire (SPW-DGO4)

Depuis plusieurs décennies, les cimetières offrent un paysage uniquement minéral où toute végétation est exclue, à grand renfort d'herbicides, à l'exception de quelques arbres. Notre perception s'y est adaptée et considère ce paysage comme la norme. Et pourtant, jusqu'à la seconde guerre mondiale, tous les cimetières étaient verdoyants : il suffit de regarder les photos de l'époque pour s'en convaincre.



Aujourd'hui encore, des cimetières comme le Père Lachaise à Paris, le Dieweg d'Uccle, le cimetière de Robermont à Liège ou le cimetière de Morteihan, dans la province du Luxembourg, se visitent aussi pour leur patrimoine naturel. Mais cela implique une attention toute particulière portée sur la qualité des aménagements et des entretiens, pour ne rien enlever à la dignité et au recueillement nécessaires dans ces lieux.

Le patrimoine funéraire dans les nécropoles témoigne d'une époque, de styles artistiques et de la position du défunt dans la société qu'il a connue. L'ensemble obéit à un véritable urbanisme funéraire, avec ses grandes allées, ses carrefours



et ses concessions d'une grande richesse sculpturale, ou, au contraire, des allées secondaires aux concessions plus modestes. Les cimetières sont donc des villes miniatures, retraçant l'histoire communale ou nationale.

Le décret relatif aux funérailles et sépultures, entré en vigueur en février 2010, invite les communes à réinvestir cette compétence, pour gérer un patrimoine foncier, tout autant qu'artistique. En faisant une place aux nouvelles pratiques comme l'incinération, en croissance continue, et en intégrant une dimension muséale à travers la conservation de sépultures d'intérêt historique (Art. L1232-29), les pouvoirs communaux ont fort à faire pour dynamiser leurs cimetières et leur rendre une fonction centrale dans la vie des citoyens : lieu de deuil, de recueillement, d'apprentissage... et de promenade.

Par ailleurs, un autre cadre légal, le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), est venu récemment s'imposer sur le territoire communal, et *a fortiori* sur les cimetières. Or, nos cimetières combinent généralement plusieurs caractéristiques qui rendent l'application du PWRP plus difficile : une forte densité d'occupation du sol, un paysage maintenu artificiellement vierge de toute végétation et une sensibilité particulière des usagers de ces sites.



Cimetière de Journal (Tenneville) :
Plantation de sedums dans les
entre-tombes

Plutôt que d'y voir une contrainte, la convergence du décret "Funérailles et sépultures" et du PWRP est une opportunité pour faire d'une pierre plusieurs coups.

En effet, le réaménagement des cimetières, d'une part, via le déplacement de certaines tombes d'intérêt et l'aménagement de zones patrimoniales, est l'occasion de repenser la conception de l'espace pour en faciliter l'entretien (disparition des entre-tombes...). En introduisant du végétal dans la nouvelle conception, les cimetières seront en outre plus accueillants et la végétation spontanée

passera plus facilement inaperçue, laissant une certaine marge de manœuvre au personnel d'entretien.

D'autre part, en végétalisant les cimetières dans une optique "zéro pesticide", le gestionnaire se donne la possibilité de jouer sur la symbolique des plantations. Il pourra ainsi, par exemple, installer des plantes couvre-sols blanches (couronnes d'argent...) au niveau de la parcelle des anges ou des étoiles.

L'entretien sans pesticide est donc tout à fait compatible avec un respect du caractère sacré, patrimonial et paysager des cimetières et ceux-ci peuvent certainement se concevoir comme des parcs, accueillants pour les visiteurs et la biodiversité.

Des pelouses en attente d'inhumation peuvent ainsi être maintenues en fauchage tardif ou en prés fleuris, voire ne plus accueillir que l'inhumation d'urnes cinéraires, une chapelle désaffectée peut accueillir une zone refuge pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes...

A terme, l'enjeu est multiple. Il s'agit, d'une part, de gérer le patrimoine foncier des cimetières "en bon père de famille", d'y inclure la conservation du patrimoine funéraire et d'offrir un lieu de recueillement de qualité aux concitoyens. D'autre part, il faut veiller à gérer ces sites particuliers dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, en y incluant une réflexion paysagère et esthétique. La convergence des deux cadres légaux récemment imposés sur les cimetières donne une opportunité aux pouvoirs publics d'optimiser les investissements nécessaires, de mettre en valeur l'histoire locale et d'offrir à leurs citoyens un lieu multifonctionnel et de qualité, véritable vitrine de leur gestion de l'espace public.



Pré fleuri dans une zone patrimoniale -
Cimetière de Beauvechain



Zéro pesticide dans les cimetières : deux sites pilotes à Namur

par Valérie Vanparys & Laetitia Montante

Le 16 octobre dernier, à peine deux semaines avant la Toussaint, le Pôle GD organisait, avec la Ville de Namur, une visite de deux cimetières pilotes en zéro pesticide. L'événement affichait complet et des dizaines d'inscriptions ont dû être refusées. Ce succès montre bien le défi que représente l'abandon des pesticides dans les cimetières, lieux de mémoire et de recueillement, où les usagers demandent souvent un entretien très soigné.

Enherber plutôt que désherber

Pour atteindre le zéro pesticide dans ses cimetières, la Ville de Namur a choisi deux sites pour tester une végétalisation. Selon le principe "enherber plutôt que désherber", le Service Espaces Verts a misé sur l'idée de couvrir le sol avec une végétation choisie, afin de limiter l'apparition des adventices (ou limiter leur visibilité). Les cimetières de Gelbressée et de Marche-les-Dames se prêtaient bien à cette expérience. Ils sont presque plats, ne sont pas accessibles aux véhicules et il n'y a pas de gros travaux (création d'ossuaires...).

Ces expériences ont été menées en collaboration avec Pascal Colomb (Ecowal, Ecosem), pour un budget total de 4.499 €, incluant la main d'œuvre mais pas l'amortissement des machines.

Semis d'une pelouse fleurie dans les allées

En mai 2014, un mélange de pelouse fleurie a été semé dans les allées, composé de 85% de graminées à faible croissance et 15% de fleurs vivaces basses. Le semis a été effectué à 10g/m² directement sur le gravier sans apport de terreau, après un fraisage et un ratissage du substrat. L'utilisation d'espèces à faible croissance permet de limiter la fréquence de tonte, l'objectif étant de maintenir une végétation basse avec quatre tontes par an. De plus, l'utilisation de dicotylées à rosettes donne un effet "tapis" qui demande moins d'entretien qu'un gazon composé uniquement



Cimetière de Gelbressée avant et après semis - ©Ville de Namur

de graminées. Le maintien du gravier, quant à lui, a un effet drainant qui réduit la formation de boue par temps pluvieux et offre une assise plus solide.

Résultat à Gelbressée

Le cimetière de Gelbressée (rue de Ferraire), d'une superficie de 15 ares, jouxte une petite église sur une colline boisée. L'ensemencement des allées représentait un budget de 248 € pour ce cimetière. Depuis le semis, cette pelouse a été tondue deux fois, en août et en octobre. Les rosettes de pâquerettes, plantains et piloselles forment, avec la fétuque, les pâturins et autres, un tapis ras et assez dense pour masquer le gravier. A certains endroits cependant, le semis n'a pas pris. Selon Muriel Guyot (éco-conseillère de la Ville de Namur) et Daniel Preudhomme (responsable du Service des plantations), cela pourrait

s'expliquer par une couche de gravier trop épaisse (5 cm ou plus) à ces endroits et/ou par un traitement phytosanitaire réalisé par certains usagers du cimetière.

Résultat à Marche-les-Dames

Le même mélange de pelouse fleurie a été semé au même moment dans les allées du cimetière de Marche-les-Dames. Situé à côté de l'abbaye Notre-Dame-du-Vivier, ce cimetière est un peu plus petit que le précédent et moins ombragé. Cela explique peut-être pourquoi le résultat du semis est différent. Une autre hypothèse est la couche de gravier, plus importante et hétérogène. La couverture du sol par la pelouse est en effet moins dense et plus hétérogène qu'à Gelbressée. Par ailleurs, le thym, le lotier et la piloselle se sont mieux développés ici.



Notons que les deux cimetières font encore l'objet d'enterrements. A Marche-les-Dames, une tractopelle a d'ailleurs dû emprunter les allées enherbées pour creuser une nouvelle tombe, quelques semaines avant la visite, mais plus aucune trace de son passage n'était visible.

Recours aux plantes couvre-sols



Plantation de couvre-sols entre les tombes.

A gauche : *Nepeta faassenii* à Marche-les-Dames. A droite : fougères à Gelbressée.

Dans les espaces inter-tombes de 20 à 40 cm, des essais ont été réalisés avec différentes plantes couvre-sols : *Anaphalis triplinervis*, *Heuchera* sp., *Lamium album*, etc. Au total, 214 pieds ont été plantés, dont l'achat représentait un coût de 406 €.

Lors de la visite, les plantes ne couvraient pas encore bien les inter-tombes. Un désherbage manuel est donc nécessaire pour l'instant. Par contre, les plantes couvre-sols mises en place dans l'aire de dispersion de Gelbressée il y a deux ans donnent un bel effet. Ce mélange de *Geranium nodosum*, de *G. cantabrigiense*,



Aire de dispersion à Gelbressée

de *Waldstenia*, d'*Ajuga*, de podagraire panachée et d'autres cultivars d'espèces indigènes couvre bien le sol et offre un effet décoratif réussi. L'entretien consiste en trois désherbages par an. En automne, un regarnissage est parfois utile pour combler les espaces où le sol n'est pas couvert. Les plantes qui deviennent envahissantes sont enlevées.

Temps de travail

L'aménagement de ces deux cimetières (semis et plantation) a mobilisé trois ouvriers communaux durant cinq jours. Au moment de la visite, l'entretien avait nécessité le travail de deux hommes pendant une demi-journée pour chaque cimetière. L'entretien consiste à tondre les allées, à une hauteur de 6-8 cm, et à désherber autour des plantations de couvre-sols. Un passage à la débroussailleuse est réalisé autour des tombes et, si nécessaire, une souffleuse est utilisée pour ne pas laisser d'herbe sur les tombes.

Information des visiteurs

A l'entrée de ces cimetières, des panneaux informent les visiteurs de la démarche communale. Un premier mentionne la nouvelle législation régionale sur les pesticides. Le second, inspiré d'une idée de la commune de Lasne, évoque de manière imagée la démarche de végétalisation et invite les usagers à la respecter.



Conclusions et perspectives

Il sera intéressant de suivre l'évolution de la végétation dans ces deux cimetières au fil des ans, mais les premiers résultats fournissent déjà de précieuses informations pour les communes qui souhaiteraient faire de même. En 2015, la Ville de Namur a d'ailleurs l'intention de végétaliser deux autres cimetières suivant le même principe, en tenant compte de ces deux premières expériences.

Agenda des évènements "espaces verts"

Retrouvez ci-dessous une liste d'évènements consacrés aux espaces verts. Cliquez sur le lien en bleu pour accéder à toutes les informations sur chaque évènement.



* **Urbest** : Le salon consacré à l'aménagement, à l'équipement et à la gestion de l'espace public se déroulera du **27 au 29 janvier 2015**, à Metz.



* Le Pôle GD sera au **Salon des Mandataires**, qui se tiendra les **12 et 13 février 2015**, au Wex de Marche-en-Famenne.

Rappel sur vos obligations en matière de registre des produits phyto

Chaque année, votre commune doit envoyer à la Région wallonne le registre national d'utilisation des pesticides. Ce registre reprend l'ensemble des produits utilisés lors de l'année écoulée.

Les infos suivantes doivent être mentionnées :

- la date et l'heure de traitement
- le code identifiant du lieu
- la localisation
- le type de surface ou de plante à protéger
- le numéro de phytoliceuse de l'applicateur
- le but du traitement (organisme combattu)
- le nom complet du produit utilisé
- le numéro d'agrégation du produit
- les mesures prises en matière de bonnes pratiques phyto (ex : buses anti-dérives)
- la surface traitée
- la dose appliquée
- le matériel utilisé

L'idéal est donc de noter ces infos dès que vous pulvérisez un espace. Le registre reprenant les produits utilisés lors de l'année 2014 peut être envoyé à la Région wallonne jusqu'au 31 janvier 2015.

Zoom sur ...

... la gestion différenciée à Châtelet

par Nicolas Servais

Lorsqu'on évoque Châtelet (Hainaut), petite ville du bassin de Charleroi, on ne pense pas spontanément à la nature. Anciennes industries, vallée de la Sambre, forte densité du bâti : ce sont les caractéristiques principales du paysage de Châtelet. Pourtant, celui qui s'y est rendu cet été a pu découvrir des ronds-points chatoyants à chaque entrée de la ville.

Rencontre avec son conseiller en environnement, Jonathan Leruth.

La commune de Châtelet, qui entretient ses espaces verts sans pesticide depuis 2011, a entrepris en 2014 le fleurissement de ses ronds-points, avec un taux de réussite de 85 %. "La volonté du Collège communal, portée par le Directeur du Service Environnement, Olivier Draguet, était d'embellir les entrées de ville. L'objectif était surtout esthétique", reconnaît Jonathan Leruth. Néanmoins, l'expérience a été un succès à tous points de vue, "sauf pour la plupart des pieds de murs. Je pense que le problème vient d'un manque de matière organique à certains endroits, mais aussi de la rémanence de produits herbicides sur les sites gérés autrefois par des tiers".

La gestion différenciée pour diminuer les coûts

"Lorsque nous avons abandonné les pesticides, vers 2011, l'objectif premier était de réduire les coûts d'entretien sans toucher au personnel. Cela nous a fait entrer de facto en gestion différenciée", souligne Jonathan. La motivation peut étonner, puisqu'elle semble à contre-courant des arguments généralement opposés à l'abandon des phytos. Pourtant, chiffres à l'appui, le Directeur du Service environnement, Olivier Draguet, peut avancer une économie de 50% réalisée grâce au





fauchage tardif des ronds-points. "Même en tenant compte de l'investissement en semences et en temps de préparation, le temps de travail a diminué de moitié dans ces espaces verts, qui représentent un peu moins de 5000 mètres carrés", précise Olivier Draguet.



Préparation d'un rond-point pour le semis et résultat obtenu - ©Ville de Châtelet

"Aujourd'hui, poursuit Jonathan Leruth, nous intégrons progressivement des logiques de GD à proprement parler. Nous exportons par exemples les tontes du parc communal seulement lorsque la proximité des jeux d'enfants l'impose ; autrement, le mulshing est pratiqué. Nous avons généralisé l'emploi du géotextile et du paillage sous les plantations vivaces." Ailleurs, dans la commune, des

plantations de haies dans certaines écoles partenaires sont préférées aux pelouses, pour diminuer la charge d'entretien. Un projet de verger est encore à l'étude, dans le parc communal.

Néanmoins, la commune ne dispose pas vraiment de relais dans la société civile. Ni PCDN (Plan communal de développement de la nature), ni structure de défense ou de promotion de la nature, regrette Jonathan, sauf dans la réserve naturelle de Sébastopol, à Bouffioulx, gérée par une antenne locale de Natagora.

"Un inventaire cartographique devrait idéalement voir le jour, pour coordonner une vraie gestion différenciée, mais ce n'est pas encore le cas." Ce serait notamment l'occasion de clarifier la responsabilité de l'entretien de certains quartiers accueillant

notamment des logements sociaux et de rappeler à chaque citoyen l'obligation d'entretenir trottoir et filet d'eau situés devant chez lui... "Les choses avancent pas à pas", reconnaît-il. "Mais il y a encore quelques années, l'environnement n'était même pas un sujet de préoccupation à Châtelet."



©Ville de Châtelet

Et dans les cimetières ?

Conséquence de l'essor industriel de Châtelet entre 1850 et 1950, les cimetières de la ville sont d'immenses nécropoles minéralisées, bien loin du petit cimetière paroissial de nos campagnes. "Nous effectuons encore des pulvérisations dans nos cinq cimetières, mais nous sommes bien conscients de l'échéance de 2019." Néanmoins, un projet pilote est à l'étude, à l'initiative d'Espace Environnement et du Pôle de gestion différenciée, pour développer une gestion globale d'un cimetière de Châtelet, qui se prête particulièrement à l'expérimentation. Gestion différenciée, mise en valeur du patrimoine funéraire, intégration des nouvelles pratiques funéraires, accueil de la biodiversité, meilleure gestion de l'espace sont au programme.

Mais chut, nous vous en reparlerons très prochainement.



L'Actu Pôle GD
Pôle wallon de Gestion Différenciée

Mundo-N
Rue Nanon, 98
5000 Namur

www.gestiondifferentiee.be

Chargés de missions - Facilitateurs "zéro pesticide"

frederic@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 19
valerie@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 20
laetitia@gestiondifferentiee.be - 0483 14 02 62
thibaut@gestiondifferentiee.be - 0483 44 00 94

Chargées de communication - organisation de formation - ...

anne-laure@gestiondifferentiee.be - 0470 40 31 91
anne@gestiondifferentiee.be - 081 390 619

Décembre 2014



Avec le soutien de



Wallonie

